

Délibération n°2023-CI-06

Le conseil d'institut en date du 20 mars 2023 et suivant le quorum,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2014 portant création et accréditation de l'École supérieure du professorat et de l'éducation de la Polynésie française au sein de l'université de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 portant renouvellement de l'accréditation de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de la Polynésie française au sein de l'université de la Polynésie française ;

Vu les statuts de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Polynésie française ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Polynésie française ;

Décide,

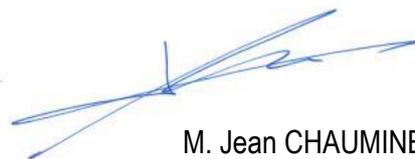
Article 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2023.

Vote : 15 suffrages exprimés ; 15 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention.

Article 2 : Le directeur de l'INSPÉ est chargé de la publication et de l'exécution de la présente délibération dans les conditions règlementaires en vigueur.

À Punaauia, le 20 mars 2023.

Le président du conseil d'institut par intérim



M. Jean CHAUMINE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'INSTITUT (CI)

Séance ordinaire du 10 février 2023

8h

Fare Pote'e (bâtiment Présidence UPF)

Approuvé par le conseil d'institut
en sa séance du 20 mars 2023

- **Membres avec voix délibérative**

| NOM | Prénom | PRÉSENTE·E | REPRÉSENTÉ·E ou EXCUSÉ·E |
|--|------------|------------|-----------------------------|
| Membre élu - Collège A | | | |
| AILINCAI | Rodica | | X (proc. Patrick CAPOLSINI) |
| Membres élus - Collège B | | | |
| ATEM | Carole | | X (proc. Gerbert BOUYSSOU) |
| BOUYSSOU | Gerbert | X | |
| Membres élus - Collège C | | | |
| BRINGOLD | Heidi | X | |
| TOOMARU | Tonyo | | X (proc. Jean CHAUMINE) |
| Membres élus - Collège D | | | |
| X | X | | |
| X | X | | |
| Membres élus - Collège E | | | |
| POUIRA | Toarii | | X (proc. Heidi BRINGOLD) |
| TEOTAHI | Marthe | X | |
| Membres élus - Collège F | | | |
| THOMAS | Fidjie | | |
| TURI | Vaiana | | |
| Représentants de la Polynésie française | | | |
| LEHARTEL | Christelle | X | |
| TOURNIER | Éric | X | |
| BIRET | Johnny | X | |
| Représentants du vice-rectorat | | | |
| TERRET | Thierry | X | |
| TOMMASINI | Yvette | X | |
| DEBENE | Marc | X | |
| Représentants de l'université de la Polynésie française | | | |
| CAPOLSINI | Patrick | X | |
| CHAND | Vayana | X | |
| CHAUMINE | Jean | X | |
| Représentants du conseil d'institut | | | |
| DINAND | Isabelle | | X (proc. Éric TOURNIER) |
| MOU KAM TSE | Pépin | X | |
| SIU | Valérie | excusée | N'a pas donné procuration |
| 18 membres présents ou représentés sur 21 | | | |

- **Personne invitée avec voix consultative**

- Anne-Laure RICHARDSON (Responsable administrative et financière de l'INSPÉ, invitée permanente)

- **Compte-rendu de la séance**

Le quorum est atteint.

Marc DEBÈNE présente l'ordre du jour en précisant qu'il n'a été saisi d'aucune question diverse. Il poursuit en indiquant aux membres qu'il n'y a pas de représentants étudiants siégeant ce jour. Anne-Laure RICHARDSON précise que les élections ont été programmées mais qu'aucune liste, remplissant les conditions nécessaires, n'a été proposée. Les élections seront reprogrammées. A noter également, que le collège D est vide depuis plusieurs années. Ce collège comprend les représentants des formateurs qui ne sont rattachés ni à l'INSPÉ ni à l'UPF. Intervenant très ponctuellement, c'est une population difficilement mobilisable.

Marc DEBÈNE reprend en saluant les nouveaux membres et notamment M. le Vice-recteur. Il souligne le haut niveau de représentation de ce conseil évitant ainsi d'avoir à constituer en parallèle un comité de pilotage. Cette représentativité permet de pouvoir aborder, sans intermédiaires, les questions avec les décisionnaires de premier rang et remercie sur ce point, le Président de l'UPF, Mme la Ministre et M. le Vice-recteur pour leur présence.

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente (12 mai 2022)

Marc DEBÈNE rappelle que cette séance du 12 mai dernier a enfin permis d'adopter les statuts de l'INSPÉ. La rédaction de ces nouveaux statuts a pris un délai certain non pas du fait de l'INSPÉ mais du fait de la réglementation nationale qui n'a pas été publiée aussi rapidement que souhaité. Les INSPÉ ont été créés par une loi de 2019 et il a fallu attendre presque deux ans pour que cette réglementation soit applicable en Polynésie française.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2022 est approuvé. **Vote** : unanimité des membres présents ou représentés.

2. Informations du Président du conseil d'institut et du Directeur de l'INSPÉ de la Polynésie française

Marc DEBÈNE rappelle que depuis le dernier conseil d'institut, la direction de l'INSPÉ a été renouvelée dans le respect des règles adaptées à la Polynésie française. Plusieurs candidats ont été auditionnés. Le vice-recteur a transmis la proposition du candidat retenu aux ministres de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ces deux ministres, par arrêté conjoint du 26 septembre 2022, ont nommé M. Jean CHAUMINE pour un nouveau mandat de 5 ans. Cela confère à l'INSPÉ une stabilité que la plupart des membres siégeant dans ce conseil n'ont pas. Il pourra ainsi se consacrer,

jusqu'en 2027, au travail de fond. Jean CHAUMINE précise qu'il avait pris la direction de l'INSPE en 2015 pour cinq ans. A l'issue de ce mandat, il a été nommé administrateur provisoire dans l'attente de l'applicabilité, en Polynésie française, des textes nationaux qui ont réformé les ESPÉ en INSPE. Il remercie l'ensemble des partenaires pour leur soutien.

Marc DEBÈNE recommande aux membres de prendre connaissance du rapport de la Cour des Comptes sur les INSPE au sujet de leur organisation et leurs relations avec la formation. Bien écrit et disposant d'une synthèse accessible, ce rapport aborde des questions tout à fait importantes. De ce rapport émanent notamment des recommandations relatives à l'élaboration de budget des INSPE. Auparavant, avec le budget de l'établissement, devait être présenté un « budget de projet » qui décrivait l'effort financier fait par les différents partenaires. Dans les faits, de par sa difficulté d'élaboration, cet état descriptif a été progressivement abandonné. La Cour des Comptes revient sur ce point en précisant qu'il est indispensable que soit publié un budget de projet précis car il permet, en creux, d'identifier les coûts complets d'une formation : il est important de tenir compte de tous les types de ressources.

Marc DEBÈNE évoque le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) en informant les membres que la présidence en a été renouvelée. La fonction était précédemment occupée par Mme Yvette TOMMASINI qui est vivement remerciée. Dorénavant, c'est Mme Sylvie ANDRÉ, ancienne professeur des universités de l'UPF et ancienne Présidente de l'UPF qui occupe cette fonction. Cette instance a une réelle importance du point de vue pédagogique. Son travail se fonde notamment sur les remontées des conseils de perfectionnement mis en place pour les différentes formations de l'INSPE. Jean CHAUMINE rappelle, pour les nouveaux membres, la composition du COSP : trois personnalités nommées par le Président de la Polynésie française, trois par le Vice-recteur de la Polynésie française, trois par le Président de l'UPF et trois personnalités élues par les membres du conseil d'institut.

Jean CHAUMINE livre une première information publiée dans l'AEF hier : les résultats d'admission au CRPE de 2017 à 2020 en fonction de l'académie. L'académie de la Polynésie française fait montre d'excellents résultats : le seuil d'admission est à 16.9/20 pour les candidats de la Polynésie française démontrant ainsi leur excellent niveau. Marc DEBÈNE souligne que les résultats sont meilleurs que ceux de la Bretagne. Éric TOURNIER souligne que la leçon à retirer de ces résultats est de poursuivre l'augmentation progressive du nombre de postes ouverts au concours ; dynamique déjà enclenchée ces dernières années en passant de 12 à 15 places. Cela permettrait à la Polynésie française de réduire le nombre de ses contractuels actuellement de l'ordre de plusieurs dizaines en particulier dans les îles éloignées. Pour les élèves et les parents d'élèves, c'est un gage de qualité de disposer d'enseignants bien formés. Cette dynamique d'augmentation s'appuie notamment sur la licence « parcours préparatoire au professorat des écoles », dite licence 3PE. Il ne faut pas pour autant créer un effet d'aubaine qui favoriserait quelques générations de candidats en ouvrant simultanément 20 ou 30 postes mais davantage poursuivre avec une augmentation mesurée. Thierry TERRET souligne que le ministère de l'éducation nationale a suivi les instances locales lorsque la demande d'augmentation du nombre de postes a été formulée. Le ministère de l'éducation nationale est attentif à la situation de la Polynésie française et Thierry TERRET est confiant sur notre capacité à convaincre d'une augmentation régulière, progressive au regard notamment des chiffres présentés à l'instant. Jean CHAUMINE précise que ces

bons résultats sont néanmoins à relativiser car ils sont rapportés au nombre de places ouvertes au concours.

Jean CHAUMINE poursuit avec la deuxième information qui concerne les capacités d'accueil et les modalités de sélection des candidatures en master votées en CFVU le 29 novembre 2022. Anne-Laure RICHARDSON détaille ce point en précisant que les candidatures en master seront désormais gérées nationalement via la plateforme « Mon Master ». Les années précédentes, ce portail, dénommé alors « Trouver Mon Master », avait pour unique vocation d'afficher l'offre de formation de toutes les universités. Cette nouvelle plateforme est similaire à Parcoursup sans pour autant disposer d'un algorithme de traitement des candidatures. La mise en place de « Mon Master » implique que les établissements votent en CFVU et en CA, par formation, d'une part la capacité d'accueil offerte aux primo-postulants et d'autre part la capacité d'accueil totale qui comprend les primo-entrants, les redoublants et les candidats entrant en première année via une demande de validation des études, expériences professionnelles et des acquis personnels (dite VEEPAP). Jean CHAUMINE précise que le nombre de places a été pensé en fonction du nombre de berceaux proposés par la DGEE et le vice-rectorat et de la déperdition d'étudiants entre la première et la seconde année de master. Jean CHAUMINE informe les membres qu'en 2023-2024, il n'y aura que des stages de pratique accompagnée et pas de contractuels alternants. Anne-Laure RICHARDSON poursuit en présentant les modalités de sélection votées. Tous les candidats seront sélectionnés sur dossier excepté ceux du M1 PE qui, comme l'année en cours, seront classés en fonction du résultat obtenu à un test de positionnement. Ce test est un QCM comportant 3 volets : français, langues polynésiennes et mathématiques. Il se déroulera en présentiel.

Jean CHAUMINE apporte une dernière information relative aux mouvements des personnels de l'INSPÉ : sur les 30 personnels que compte l'INSPÉ, 6 sont à renouveler. Pour les personnels relevant de l'UPF : un PRAG en EPS dont le recrutement est déjà effectué et la responsable administrative et financière qui termine son séjour réglementé en juillet prochain. Pour les postes mis à disposition par la DGEE et par le Ministère : le coordonnateur des stagiaires du second degré qui écourte d'une année son séjour réglementé, un PRAG en Histoire-Géographique à temps-complet en fin de séjour réglementé et deux demi-postes : un de CPE pour coordonner et assurer la formation associée à la mention MEEF 3 en cours d'accréditation hors vague et un en mathématiques suite à la réouverture de parcours du même nom à la rentrée prochaine.

3. Information sur l'exécution du budget 2022

Anne-Laure RICHARDSON présente les grandes lignes de l'exécution du budget 2022 de l'INSPÉ en soulignant le très bon taux d'exécution. La sincérité des comptes de l'UPF n'en est ainsi que meilleure. Les deux années précédentes, du fait du COVID ayant entraîné l'annulation de missions et d'événements, montraient un taux qui n'était pas très satisfaisant. Les recettes proviennent du partenariat mis en place avec les enseignements privés (adventiste, catholique et protestant).

Anne-Laure RICHARDSON porte également à la connaissance des membres du Conseil, le budget primitif 2023 voté en CA. Il est à la baisse par rapport à 2022 tenant ainsi compte du cadrage incitant les

composantes de l'UPF à tendre vers une diminution des dépenses. L'achat de mobilier a été budgétisée pour aménager les espaces extérieurs de l'INSPÉ à l'attention des étudiants (pour déjeuner, travailler).

Jean CHAUMINE complète la partie recettes en précisant que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a débloqué, dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, une enveloppe pour la mise en place de la formation des fonctionnaires stagiaires (dits T0). Ainsi l'UPF a reçu en fin d'année 2022 une enveloppe de 25 000€. Comme les autres INSPÉ ultramarins, l'INSPÉ de la Polynésie française avait sollicité une aide indexée. Le Ministère n'a pas accédé à cette demande.

4. Scolarité 2023-2024 de l'INSPÉ de la Polynésie française

a. Dossier d'accréditation de la mention MEEF 3 - Encadrement éducatif

Jean CHAUMINE présente ce dossier porté depuis un an et demi par l'INSPÉ avec l'appui significatif du Pays. Il y a eu une première rencontre à ce sujet avec la DGESIP, et plus précisément avec Pascal GOSSELIN, en octobre 2021 avec Marc DEBÈNE. Le calendrier s'est accéléré en décembre 2022 : Juliette DUBOSCQ a sollicité la constitution rapide d'un dossier de pré-demande. Deux courriers de soutien, un du Président de l'UPF et un du Vice-recteur de la Polynésie française et de la Ministre, ont été adjoints au dossier qui a été déclaré recevable en janvier. Les trois directions générales souhaitent maintenant s'entretenir avec l'ensemble des partenaires au sujet de questions ayant trait à la soutenabilité financière, aux enseignements obligatoires (les valeurs de la République, l'égalité filles-garçons et l'école inclusive), à la participation des professionnels de terrain et sur le volume horaire global. Sur ce dernier point, la maquette proposée dispose d'environ 50 heures supplémentaires par rapport au cadrage national. Il s'agira ici d'expliquer que les spécificités locales, notamment l'apprentissage du Reo Tahiti, impose un volume horaire accru. Thierry TERRET précise que la réunion en visio-conférence aura lieu rapidement. Jean CHAUMINE confirme : la date du 23 février leur a été proposée sans retour de leur part à cette heure.

Éric TOURNIER demande si le volume horaire des enseignements obligatoires est conforme à la réglementation nationale. Jean CHAUMINE répond que les heures dédiées respectent ce qui est imposé sachant que ces enseignements sont pour partie maquettés isolément, donc clairement identifiables, et pour partie inclus dans d'autres enseignements dispensés en MEEF 3. Les descriptifs des UE retranscrivent précisément le contenu des enseignements. Thierry TERRET propose que, même si les descriptions en porte la trace, le volume horaire soit précisément chiffré en heures et porté à la connaissance de nos interlocuteurs des directions générales. Éric TOURNIER abonde en ce sens et Jean CHAUMINE confirme qu'il procèdera à cette identification.

Enfin, Jean CHAUMINE précise que ce dossier doit être voté par le conseil d'institut et par le conseil d'administration de l'UPF.

Le dossier de demande d'accréditation est adopté. **Vote** : unanimité des membres présents ou représentés.

b. Calendriers génériques triennaux de l'INSPÉ 2023-2024, 2024-2025, 2025-2026 et calendriers spécifiques 2023-2024

Anne-Laure RICHARDSON présente les différents calendriers : il y a un calendrier général pour l'INSPÉ et un calendrier spécifique par parcours. Outre les contraintes incontournables que sont les concours, les révisions et les vacances scolaires notamment, l'élaboration de ces calendriers tient compte des remontées des conseils de perfectionnement et des responsables des UE « stage ». Sur ce dernier point, des difficultés rencontrées par les étudiants du M2 MEEF 2 PLC avec le rythme des stages filés ont été identifiées. En effet, les étudiants s'adaptent mal à un changement d'activités dans une même journée lorsqu'ils doivent enchaîner une matinée de stage en établissement, devant élèves, avec un après-midi d'enseignement théorique à l'INSPÉ ; difficulté accrue si l'établissement est éloigné de l'INSPÉ. Dès lors, sur la base d'un travail collectif (responsables UE stage, gestionnaires scolarité et stage, direction, enseignants), deux types de calendriers sont aujourd'hui proposés au vote : un calendrier avec des stages massés et un calendrier avec un stage filé mais concentré sur deux journées par semaine au lieu de trois demi-journées comme c'était le cas les années précédentes. Par ailleurs, l'ensemble des enseignants de l'INSPÉ ont été consultés : la majorité d'entre eux s'est positionnée en faveur du stage massé.

Les calendriers ont été élaborés de sorte à minimiser la superposition des périodes de stages des M1 et celles des M2 de sorte à ne pas vider l'INSPÉ sur certaines périodes et à le saturer sur d'autres (tension sur les disponibilités des salles et des enseignants). Anne-Laure RICHARDSON poursuit en détaillant le calendrier M2 MEEF 2 PLC en version « filée » avec un stage regroupé sur les journées des mardi et jeudi. Thierry TERRET précise que le stage massé apporte davantage en termes de formation que le stage filé : les étudiants s'imprègnent davantage de la dynamique hebdomadaire de la vie d'un enseignant. Jean CHAUMINE précise que l'absence de contractuels alternants à la rentrée prochaine permet de mettre en place le format massé.

Éric TOURNIER informe M. Le Vice-recteur de la mise en place un stage massé d'une semaine, à compter de la rentrée prochaine, pour la formation continuée des T1, T2 et T3. Pour ce faire, ces titulaires seront affectés sur une île desservie par avion.

Les calendriers, dont le calendrier M2 MEEF 2 PLC – stage massé, sont adoptés. **Vote** : unanimité des membres présents ou représentés.

c. Maquettes des parcours ouverts en 2023-2024

Jean CHAUMINE informe les membres que les maquettes présentées aujourd'hui sont quasi identiques à celles des années précédentes. Seules quelques heures de travaux dirigés (TD) ont été transformées en heures de cours magistraux (CM). Patrick CAPOLSINI demande si cette transformation implique un coût supplémentaire. Jean CHAUMINE lui répond par la négative.

Jean CHAUMINE précise qu'il y a une maquette supplémentaire à voter cette année : celle du MEEF 3 – encadrement éducatif.

Les maquettes des parcours ouverts en 2023-2024 sont adoptées. **Vote** : unanimité des membres présents ou représentés.

d. Descriptifs des parcours de formation

Jean CHAUMINE précise que, comme pour les maquettes, ce sont les mêmes descriptifs qui ont été repris par rapport aux années précédentes. Ces descriptifs ont vocation à figurer sur le site Internet de l'UPF et de l'INSPE pour permettre aux étudiants d'identifier clairement le contenu des enseignements dans le contexte d'une demande de validation et/ou d'équivalence.

Thierry TERRET s'enquiert de la maquette de la licence 3PE. Pourquoi n'est-elle pas votée et/ou présentée aujourd'hui ? Jean CHAUMINE répond que celle-ci est adossée à la licence de langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER) - parcours Langues Polynésiennes qui ne dépend pas de l'INSPE mais de l'UPF. Elle est donc votée en CFVU. Thierry TERRET souhaiterait qu'une présentation soit faite aux membres du conseil d'institut lors de la prochaine séance. Jean CHAUMINE précise que même si cette licence n'est pas dans le giron de l'INSPE, l'INSPE collabore à sa mise en œuvre avec les autres acteurs du Pays via le groupe de travail dédié. Un séminaire relatif à cette licence 3PE se tiendra le 3 mai prochain au Lycée Paul Gauguin. Yvette TOMMASINI confirme en précisant que lors de ce séminaire seront abordées les modalités d'évaluation en blocs de compétences et de connaissances et la préparation des deux prochaines années. L'attention sera particulièrement portée sur les stages, notamment à l'international, et sur la formation, la sensibilisation des enseignants aux spécificités du 1^{er} degré. Jean CHAUMINE attire l'attention de Mme la Ministre sur la troisième année de cette licence durant laquelle les étudiants seront amenés à faire un stage à l'international. Une participation financière sera certainement sollicitée auprès du ministère de la Polynésie française pour pouvoir envoyer, durant deux semaines, les étudiants dans des écoles maori ou dans des écoles à Hawaii. Le stage en troisième année dure un mois. Il s'agirait de faire partir les étudiants deux semaines à l'étranger et deux semaines dans une école bilingue en Polynésie française. Thierry TERRET interroge le Président de l'UPF sur le versement de la dotation pour la mobilité internationale qui pourrait être mobilisée pour le financement de ces stages. Le Président de l'université répond que cette dotation a bien été reçue et qu'elle est en baisse. Patrick CAPOLSINI précise que l'on peut utiliser jusqu'à 20% de l'enveloppe ERASMUS (300 000€ au total) pour des échanges hors Europe. L'aide à la mobilité internationale est en baisse elle aussi (32 000€). Marc DEBÈNE demande si le fonds Pacifique ne pourrait pas être mobilisé. Patrick CAPOLSINI répond par l'affirmative : des fonds ont été débloqués pour envoyer deux étudiants de l'UPF en Nouvelle-Zélande (inscrits en Master Management et commerce international). Il rappelle que l'internationalisation des études est un des objectifs de Nārua qui pourrait devenir une sorte d'ERASMUS du Pacifique. Cependant, Nārua ne pourra pas porter cette initiative sur le long terme car cela reste un financement ponctuel. Thierry TERRET suggère que s'il y avait des réunions sur la stratégie française dans le bassin Indo-Pacifique dans les deux prochaines années, ce sujet de la mobilité étudiante et enseignante dans cette zone pourrait être un des leviers à mettre en évidence. Patrick CAPOLSINI répond qu'il a reçu il y a quelques jours une personne de l'ambassade de France au Vanuatu et rencontré hier un envoyé spécial du gouvernement sur le renforcement de la présence française dans le Pacifique. Il est question d'ouvrir une voire deux nouvelles ambassades françaises dans la zone Pacifique.

Les descriptifs des parcours de formation sont adoptés. **Vote** : unanimité des membres présents ou représentés.

5. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Marc DEBÈNE conclut la séance en annonçant sa démission après sept années d'exercice des fonctions de Président du conseil d'institut. Il remercie l'ensemble des membres du conseil. Il se félicite d'avoir pu travailler avec Jean CHAUMINE et salue le profil universitaire de ce dernier. L'INSPÉ est une entité universitaire et, à ce titre, il est important qu'il soit dirigé par une personne issue de ce milieu. Thierry TERRET remercie Marc DEBÈNE pour sa hauteur de vue. Il rappelle l'importance de l'INSPÉ comme composante de l'UPF mais également comme acteur majeur de la Polynésie française. Il souhaite que son successeur soit également un universitaire sensible à la recherche en éducation et détaché des réseaux. Plusieurs personnalités extérieures correspondent à ces critères. La tenue d'une séance extraordinaire pour procéder à l'élection du successeur de Marc DEBÈNE est souhaitable. Jean CHAUMINE précise que le prochain conseil d'institut est a priori programmé pour le 12 mai prochain et qu'effectivement une séance dédiée à l'élection du nouveau président du conseil d'institut est à programmer rapidement. Patrick CAPOLSINI remercie à son tour Marc DEBÈNE notamment pour sa grande connaissance du code de l'éducation : son avis a toujours été précieux et il s'est continuellement montré de bon conseil.

La séance est levée à 09h00

Fait à Punaauia, le 10 février 2023

**Le président du conseil d'institut
de l'INSPÉ de Polynésie française**



Marc DEBÈNE